

Veillez noter qu'il y a lieu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour du Conseil communal du 27 mars 2025, à 20:00.

Gelieve volgende punten toe te voegen aan de agenda van de Gemeenteraad van 27 maart 2025, om 20:00.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.
Met de meeste hoogachting.

Saint-Gilles, le 26 mars 2025
Sint-Gillis, 26 maart 2025

Par ordonnance
In opdracht

Le Secrétaire communal f.f.,
De w.d. Gemeentesecretaris,

Le Bourgmestre-Président,
De Burgemeester-Voorzitter,

Stéphanie BOSMANS

Jean SPINETTE

**CONSEIL DU 27 MARS 2025
GEMEENTERAAD VAN 27 MAART 2025**

**[ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE](#)
[AANVULLENDE AGENDA](#)**

SÉANCE PUBLIQUE - OPENBARE ZITTING

AFFAIRES GÉNÉRALES - ALGEMENE ZAKEN

Assemblées - Vergaderingen

27.03.2025/A/0001 Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 février 2025. Approbation.

Proces-verbaal van de Gemeenteraadszitting van 27 februari 2025. Goedkeuring.

27.03.2025/A/0002 Démission et remplacement d'une conseillère communale (Isabelle Pinzauti Babrzyński). Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation de son suppléant en qualité de Conseiller communal (Sanchou Kiansumba).

Ontslag en vervanging van een Gemeenteraadslid (Isabelle Pinzauti Babrzyński .
Onderzoek van de geloofsbrieven, eedaflegging en installatie van haar opvolger in de hoedanigheid van Gemeenteraadslid (Sanchou Kiansumba)

Motion réaffirmant les engagements de la commune de St-Gilles en faveur de l'action pour le climat

Déposée par les groupes Ecolo-Groen et LB

Le Conseil Communal,

Considérant **les effets néfastes**, voire désastreux, **liés au changement climatique sur le territoire de Saint-Gilles**, c'est-à-dire :

- Le stress thermique et ilôts de chaleur liés à l'augmentation des épisodes de canicules, sur tout le territoire et en particulier dans les quartiers Bosnie, bas de Forest, Gare du Midi et Cureghem-Bara, vu le manque d'espaces verts dans ces quartiers et considérant l'impact de ces canicules sur la santé et la mortalité ;
- L'impact des canicules sur la santé des arbres, organismes essentiels pour assainir et rafraîchir l'espace public ;
- Les inondations liées aux épisodes de pluies plus intenses et de sécheresses bien plus longues, sur tout le territoire et en particulier dans les quartiers Porte de Hal, Gare du Midi et le croisement avenue Brugmann-Chaussée de Waterloo, qui s'explique par des causes topographiques et par l'activité humaine (urbanisation/imperméabilisation et la non-adaptation des égouts aux pluies exceptionnelles) ;
- La pollution de l'air, aggravée par des étés plus chauds, sur tout le territoire et en particulier dans le bas de Saint-Gilles, et son impact préoccupants sur la santé des habitant.es en particulier des enfants (asthme, bronchiolites, allergies etc.)¹
- L'effondrement de la biodiversité : Depuis 1970, à l'échelle mondiale, les populations de vertébrés ont diminué de 68 %. La biodiversité des sols est également en déclin, les populations d'insectes diminuent de façon alarmante

Considérant que **les quartiers les plus concernés** sont aussi ceux qui accueillent les habitant.es **les plus pauvres**, et qu'il s'agit donc d'un **enjeu social** et pas seulement environnemental ;

Considérant que **les crises écologique et sociale sont indissociables** l'une de l'autre et doivent être pensées et combattues ensemble ;

Considérant que les mesures visant à protéger le climat, l'environnement et la biodiversité sont porteuses de nombreux co-bénéfices notamment en matière de santé et de qualité de vie ;

¹ Pour en savoir plus: S. De Muynck, A. Ragot et L. Creteur (2023), Etat des lieux des risques et vulnérabilités liés au changement climatique de la commune de Saint-Gilles sous l'angle des inégalités environnementales. Rapport pour l'administration communale de Saint-Gilles, 35p.

Considérant qu'une l'alimentation saine, locale et biologique est un facteur essentiel à la santé et doit pas conséquent être accessible à toutes et tous, en ce compris aux habitant·es les plus précaires ;

Considérant le **rôle important** que **les entités locales** ont à jouer dans la lutte contre le dérèglement climatique étant donné l'impact concret et immédiat de leurs politiques sur leur territoire, et que la commune a un rôle de protection envers ses citoyen·nes ;

Considérant **les efforts déployés par la commune tout au long de ces années en matière de climat et biodiversité**, notamment via l'Agenda 21, le Plan Climat, des initiatives de dépermeabilisation (via des collaborations avec des associations/initiatives citoyen·nes comme *Less Béton*), des projets de végétalisation de nos cours d'écoles et autour des écoles, des initiatives de sensibilisation autour de la qualité de l'air (via des collaborations avec des associations comme *Les Chercheurs d'Air*), les nombreuses actions en matière de mobilité douce, etc. ;

Considérant que le **manque de considération pour les questions liées au dérèglement climatique dans les politiques au niveau mondial et fédéral, justifie d'autant plus des actions concrètes aux niveaux communal et régional ;**

Considérant que la crise climatique constitue une **atteinte grave aux droits fondamentaux de la population mondiale**, y compris le droit à la vie, le droit à la santé et le droit à un environnement sain, et ce, particulièrement pour les peuples les plus fragilisés - par leur statut socio-économique, lieu de naissance, etc. malgré leur contribution beaucoup plus négligeable au dérèglement climatique à l'inverse du monde occidental ;

Considérant que la crise climatique trouve son origine dans un **modèle économique extractiviste** où règnent les multinationales et qui, par une multitude de moyens dont la publicité, incite les citoyen·nes à la **surconsommation ;**

Considérant que plus particulièrement **les industries fossiles** jouent un rôle majeur, et sont responsables de la majorité des émissions de CO2 à l'échelle mondiale ;

Décide

De **réaffirmer les engagements de la commune en faveur de l'action pour le climat** qui doivent obligatoirement s'accompagner d'une lutte contre les inégalités sociales et de la nécessité d'associer tou·tes les habitant·es, en particulier les plus fragilisé·es et les plus précarisé·es, aux objectifs poursuivis par la présente motion ;

De **demander au Collège des bourgmestre et échevin·es :**

- De s'engager en faveur du climat via une **approche transversale** incluant l'ensemble des compétences communales et para-communales en vue de créer plus de synergies pour une transition écologique et solidaire efficace. Par exemple, des collaborations avec le CPAS, aménagement du territoire etc. ;
- De s'investir dans un suivi rigoureux du **Plan Climat communal**², qui comprend des mesures holistiques d'adaptation aux effets des changements climatiques autour de sept axes :
 - (1) Energie et bâtiments
 - (2) Mobilité et qualité de l'air
 - (3) Alimentation
 - (4) Gestion des déchets (en ce compris textiles liés à la fast fashion)
 - (5) Nature en ville
 - (6) Eau
 - (7) Gouvernance
- D'apporter une **attention particulière aux écoles et crèches**, en poursuivant la végétalisation des cours de récréation et les abords des écoles et crèches, en sensibilisant et encourageant la mobilité douce pour les trajets domicile-écoles/crèches, et en renforçant les rues scolaires et zones de rencontre ;
- D'apporter une **attention particulière aux quartiers qui se situent dans le bas de Saint-Gilles**, en poursuivant les contrats de rénovation urbaine (notamment CRU4 et CRU7) et les initiatives de déperméabilisation et végétalisation ;

De demander au gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale :

- De lancer une étude sur les options juridiques et politiques d'interdire la publicité pour l'industrie fossile sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale ;
- D'interdire la publicité pour l'industrie fossile dans les concessions régionales, dans les stations de métro, voiries et autres infrastructures régionales ;
- De collaborer activement avec les autres communes bruxelloises afin de réaliser une interdiction de publicité pour l'industrie fossile largement soutenue ;
- De consentir et participer à l'élaboration, a minima, d'une taxe dissuasive conséquente sur l'affichage de publicités liées aux énergies fossiles afin de financer les initiatives en faveur de la transition écologique et sociale du territoire de la Région Bruxelles Capitale.

² Pour en savoir plus, consultez ce lien: https://maisonecohuis.be/?page_id=336

- 27.03.2025/A/0003 Conseil Communal. Présidence et suppléance. Application de l'article 8 bis de la nouvelle loi communale. Election
- Gemeenteraad. Voorzitterschap en vervanging. Toepassing van artikel 8 bis van de nieuwe gemeentewet. Verkiezing
- 27.03.2025/A/0004 Port de Bruxelles. Assemblée générale d'avril 2025 . Désignation d'un représentant de la commune.
- Haven van Brussel. Algemene vergadering van april 2025. Benoeming van een vertegenwoordiger van de gemeente.
- 27.03.2025/A/0005 Services communaux. Marchés publics lancés par le Collège des Bourgmestre et Échevins en vertu des articles 234 §§2,3, 234 bis de la Nouvelle loi communale. Informations.
- Gemeentelijke diensten. Overheidsopdrachten opgestart door het College van Burgemeester en Schepenen krachtens artikelen 234 §§2,3, 234 bis van de Nieuwe Gemeentewet. Kennisgevingen.

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE - STRATEGISCHE ONTWIKKELING

Prévention - Preventie

- 27.03.2025/A/0006 Convention de partenariat entre Younited Belgium ASBL, DUNE ASBL et la commune de Saint-Gilles. Approbation.
- Partnerschapsovereenkomst tussen Younited Belgium vzw, DUNE vzw en de gemeente Sint-Gillis. Goedkeuring.
- 27.03.2025/A/0007 Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention fédéral 2025: modification. Approbation.
- Federaal Strategisch Veiligheids- en Preventieplan 2025: wijziging. Goedkeuring.
- 27.03.2025/A/0008 Prévention - Mise en œuvre de projets de « mobilité durable ». Volet mobilité scolaire active: 4 rues scolaires: avenant à la convention initiale. Approbation.
- Preventie - Uitvoering van projecten rond « duurzame mobiliteit ». Luik actieve schoolmobiliteit: 4 schoolstraten : aanhangsel bij de initiële overeenkomst. Goedkeuring.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - RUIMTELIJKE ORDENING

Espace public (voiries, espaces verts, propreté publique) - Openbare ruimtes (wegen, groene ruimtes, netheid)

27.03.2025/A/0009 Projet n°2025/009. Espace public. Urgence impérieuse sur base des articles 234 et 249 de la N.L.C. Marché de travaux : réparation de la fontaine ludique place Bethléem par l'entreprise Fountain Factory Pc Projects à 3570 Alken. Délibération du Collège du 13 mars 2025 portant décision de conclure une procédure d'urgence. Inscription du crédit de 11.407,74 EUR aux articles de dépense 421/735-60 et de recette 060/995-51 du budget extraordinaire 2025. Approbation.

Project nr 2025/009. Openbare Ruimte. Dringende noodzakelijkheid op basis van de artikelen 234 en 249 van de N.G.W. Opdracht voor werken : reparatie van de speelfontein op het Bethleemplein door de firma Fountain Factory Pc Projects te 3570 Alken. Beslissing van het College van 13 maart 2025 betreffende het besluit om een dringende procedure af te sluiten. Inschrijving van het krediet van 11.407,74 EUR aan de artikelen van uitgaven 421/735-60 en ontvangsten 060/995-51 van de buitengewone begroting 2025. Goedkeuring.

LOGEMENT, AFFAIRES SOCIALES, SANTÉ, SPORT ET PETITE ENFANCE - HUISVESTING, SOCIALE ZAKEN, GEZONDHEID, SPORT EN JONGE KIND

Régie Foncière - Regie voor grondbeleid

27.03.2025/A/0010 Régie foncière - Convention d'occupation des locaux communaux sis rue Emile Feron 8 - asbl Ensemble pour 1060 -Approbation

Grondregie - Gemeentelijke ruimtes gelegen Emile Feron straat n°8
Bezettingsovereenkomst - Ensemble pour 1060 vzw - Goedkeuring

REVITALISATION URBAINE - STEDELIJKE REVITALISATIE

Service rénovation urbaine - Stadsvernieuwing dienst

27.03.2025/A/0011 Rénovation Urbaine - Contrat de quartier durable "Midi" - Axe socio-économique - Fiche 5.3 - projets artistiques et culturels – Approbation des nouvelles conventions.

Stadsvernieuwing - Duurzaam wijkcontract "Zuid" - Sociaal-economische prioriteit - Fiche 5.3 - artistieke en culturele projecten. Goedkeuring van de nieuwe overeenkomsten.

AFFAIRES GÉNÉRALES - ALGEMENE ZAKEN

Simplification administrative - Administratieve vereenvoudiging

27.03.2025/A/0012 WE PULSE - convention de mandat

WE PULSE - mandaatovereenkomst

27.03.2025/A/0013 We Pulse - avenant au contrat faitier

We Pulse - aanhangsel koepelovereenkomst

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - RUIMTELIJKE ORDENING

Développement économique - Economische ontwikkeling

27.03.2025/A/0014 Contrat de concession dans le cadre de la concession de services relative à la gestion et organisation du marché du midi. Approbation

Concessieovereenkomst in het kader van de dienstenconcessie met betrekking tot het beheer en de organisatie van de Zuidmarkt. Goedkeuring.

ENSEIGNEMENT, CULTURE ET EGALITÉ DES CHANCES - ONDERWIJS, CULTUUR EN GELIJKE KANSEN

Enseignement - Onderwijs

27.03.2025/A/0015 Commission communale de l'accueil. Élection des membres de la composante n°1.Membre effectif 1.Proposition.

Gemeentelijke opvangcommissie. Verkiezing van de leden van component nr. 1.Effectief lid 1.Voorstel.

27.03.2025/A/0016 Commission communale de l'accueil. Élection des membres de la composante n°1.Membre effectif 2.Proposition.

Gemeentelijke opvangcommissie. Verkiezing van de leden van component nr. 1.Effectief lid 2.Voorstel.

27.03.2025/A/0017 Commission communale de l'accueil. Élection des membres de la composante n°1.Membre suppléant 1.Proposition.

Gemeentelijke opvangcommissie. Verkiezing van de leden van component nr. 1.Plaatsvervangend lid 1.Voorstel.

27.03.2025/A/0018 Commission communale de l'accueil. Élection des membres de la composante n°1.Membre suppléant 2.Proposition.

Gemeentelijke opvangcommissie. Verkiezing van de leden van component nr. 1.Plaatsvervangend lid 2.Voorstel.

PROPRIÉTÉS COMMUNALES ET PATRIMOINE - GEMEENTELIJKE EIGENDOMMEN EN ERFGOED

Propriétés communales - Gemeentelijke eigendommen

- 27.03.2025/A/0019 Projet 2025/007. Stade Marien. Travaux urgents de stabilisation de la tribune Est des suites de circonstances imprévisibles et impérieuses. Articles 249§1 al. 2 et 234§2 de la Nouvelle Loi communale. Prise d'acte de la délibération du Collège du 27 février 2025 et admission de la dépense. Exercice 2025. Service extraordinaire. Article de dépense : 7644/724-60/ /43. Article de recette : 060/995-51/ /42.
- Project 2025/007. Marien Stadion. Dringende stabilisatiewerkzaamheden aan de oostelijke tribune als gevolg van onvoorziene en dwingende omstandigheden. Artikel 249§1 al. 2 en 234§2 van de Nieuwe Gemeentewet. Akteneming van de beraadslaging van het College van Burgemeester en Schepenen van 27 februari 2025 en instemming met de uitgave. Begrotingsjaar 2025. Buitengewone dienst. Uitgavenartikel: 7644/724-60/ /43. Ontvangstartikel: 060/995-51/ /42.
- 27.03.2025/A/0020 Projet d'investissement 2025/006. École les 4 Saisons. Remplacement du ventilateur de l'aérotherme DHV-6 des suite aux travaux de réparation des aérothermes de l'école 4 Saisons en raison de circonstances impérieuses et imprévues. Application des articles 249§1 alinéa 2 et 234 § 2 de la Nouvelle Loi communale. Budget extraordinaire 2025. Prise d'acte de la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 20 février 2025 et admission de la dépense. Article dépense 722/724-60. Article recette : 060/995-51/ - /42.
- Investeringsproject 2025/006. School "Les 4 Saisons". Vervangingswerken van de ventilator van de luchtverwarmer DHV-6 ten gevolge van de herstellingswerken van de luchtverwarmers van de school "Les 4 Saisons" wegens onvoorziene en dringende omstandigheden. Toepassing van de artikels 249§1 alinéa 2 en 234 § 2 van de Nieuwe Gemeentewet. Buitengewone begroting 2025. Akteneming van de beraadslaging van het College van Burgemeester en Schepenen van 20 februari 2025 en instemming met de uitgave. Uitgavenartikel 722/724-60. Ontvangstartikel 060/995-51/ - /42.
- 27.03.2025/A/0021 Projet d'investissement 2025/005. Ecole Peter Pan. Travaux urgents de câblage, de réparation et de remise en service de l'alarme anti intrusion. Application des articles 249§1 alinéa 2 et 234 § 2 de la Nouvelle Loi communale. Budget extraordinaire 2025. Prise d'acte de la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 20 février 2025 et admission de la dépense. Article dépense 722/724-60/ - /43. Article recette : 060/995-51/ - /42.
- Investeringsproject 2025/005. School Peter Pan. Dringende kabelwerkzaamheden, reparaties en herinbedrijfstelling van het anti-inbraak alarm. Toepassing van artikels 249 §1 lid 2 en 234§2 van de Nieuwe Gemeentewet. Buitengewone begroting 2025. Akteneming van de beraadslaging van het College van Burgemeester en Schepenen van 20 februari 2025 en instemming met de uitgave. Uitgavenartikel 722/724-60/ - /43. Ontvangstartikel 060/995-51/ - /42.
- 27.03.2025/A/0022 Projet d'investissement 2025/008. Crèche Marie Janson. Remplacement de la chaudière en raison de circonstances impérieuses et imprévues. Application des

articles 249§1 alinéa 2 et 234 § 2 de la Nouvelle Loi communale. Budget extraordinaire 2025. Prise d'acte de la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 13 mars 2025 et admission de la dépense. Article dépense 844/724-60/ - /43. Article recette : 060/995-51/ - /42.

Investeringsproject 2025/008. Kinderdagverblijf Marie Janson. Ketelvervanging wegens onvoorziene en dringende omstandigheden. Toepassing van artikels 249 §1 lid 2 en 234§2 van de Nieuwe Gemeentewet. Buitengewone begroting 2025. Akteneming van de beraadslaging van het College van Burgemeester en Schepenen van 13 maart 2025 en instemming met de uitgave. Uitgavenartikel 844/724-60/ - /43. Ontvangstsartikel 060/995-51/ - /42.

AFFAIRES GÉNÉRALES - ALGEMENE ZAKEN

Affaires Néerlandophones - Nederlandstalige aangelegenheden

27.03.2025/A/0023 Affaires néerlandophones. Politique culturelle locale (néerlandophone) et Brede School. Convention entre la Commune de Saint-Gilles et l'asbl Leon. Approbation.

Nederlandstalige aangelegenheden. Lokaal cultuurbeleid en Brede schoolbeleid. Overeenkomst tussen het gemeentebestuur Sint-Gillis en Leon vzw. Goedkeuring.

Assemblées - Vergaderingen

27.03.2025/A/0024 [Motion réaffirmant les engagements de la commune de St-Gilles en faveur de l'action pour le climat déposée par les groupes Ecolo-Groen et LB](#)

(Complémentaire)

[Motie ter bevestiging van de verbintenissen van de gemeente Sint-Gillis ten gunste van klimaatactie ingediend door de fracties Ecolo-Groen en LB](#) *(Aanvullend)*

27.03.2025/A/0025 [Interpellations et questions orales présentées par les Conseillers communaux \(Article 84 bis de la Nouvelle loi communale\).](#) *(Complémentaire)*

[Interpellaties en mondelinge vragen voorgesteld door de Gemeenteraadsleden \(Artikel 84 bis van de Nieuwe Gemeentewet\)](#) *(Aanvullend)*

COMMUNE DE SAINT-GILLES / GEMEENTE SINT-GILLIS

CONSEIL COMMUNAL DU 27 MARS 2025 / GEMEENTERAAD VAN 27 MARS 2025

QUESTIONS / VRAGEN :

1. Question orale de Madame Melanie Verroken, Conseillère communale, concernant l'approche communale en matière de tags de graffitis ;

Mondelinge vraag van Mevrouw Melanie Verroken, Gemeenteraadslid, over de gemeentelijke aanpak van graffiti-tags ;

2. Interpellation de Madame Marie-Lou Badie, Conseillère communale, concernant la taxe sur les façades délabrées ;

Interpellatie van Mevrouw Marie-Lou Badie, Gemeenteraadslid, betreffende de belasting op vervallen gevels ;

3. Interpellation de Monsieur Loïc Fraiture, Conseiller communal, concernant le réaménagement des rues Emile Féron et Joseph Claes ;

Interpellatie van de Heer Loïc Fraiture, Gemeenteraadslid, over de herinrichting van de Emile Féronstraat en de Joseph Claesstraat ;

4. Question orale de Monsieur Janusz Linkowski, Conseiller communal, concernant le Projet Bike Delivery à Saint-Gilles ;

Mondelinge vraag van de Heer Janusz Linkowski, Gemeenteraadslid, betreffende het Bike Delivery Project in Sint-Gillis ;

5. Question orale de Madame Chloé Leroy, Conseillère communale, sur le dispositif Telraam ;

Mondelinge vraag van Mevrouw Chloé Leroy, Gemeenteraadslid, over het Telraam-systeem ;

6. Question orale de Madame Christine Waignein, Conseillère Communale, portant sur l'obligation de tenir les chiens en laisse ;

Mondelinge vraag van Mevrouw Christine Waignein, Gemeenteraadslid, over de verplichting om honden aan de lijn te houden

1. Question orale de Madame Melanie Verroken, Conseillère communale, concernant l'approche communale en matière de tags de graffitis.

Het meerderheidsakkoord stelt terecht dat het verbeteren van de netheid van onze straten een noodzaak is waar iedereen om vraagt.

Eén van de grootste oorzaken van het feit dat onze gemeente er vuil en onverzorgd uitziet, zijn de alomtegenwoordige tags. Die zijn de afgelopen bestuursperiode op een hallucinante manier toegenomen. In sommige straten is geen enkele gevel gespaard gebleven van vandalisme. Sommige straten - ik denk aan de Steensstraat of de Studentenstraat - zitten van begin tot einde onder de verf.

Ik hoop u de broken windows-theorie niet uit te leggen. Tags trekken tags aan, en op dit punt is het voor iedereen duidelijk dat Sint-Gillis een vrijhaven, een speeltuin en een kladblad is voor taggers.

Het vorige bestuur heeft dit probleem uit de hand laten lopen tot hopeloze proporties. De gemeente nu opkuisen is een gigantische opgave. Een zware uitdaging vraagt om een ernstig plan. Nochtans staat in het meerderheidsakkoord nagenoeg niets over dit probleem. Een halve zin: 'Aankoop van een antitaggingvoertuig'.

Zijn de tags die onze gemeente ontsieren meer waard dan vier woorden? Is er een plan om het probleem aan te pakken? Hoe zal de aankoop van één antitaggingvoertuig een einde maken aan de kraakpand-look van Sint-Gillis? En zijn er meetbare doelen die ons zullen toelaten om vast te stellen of uw aanpak werkt op korte en lange termijn?

Er werd idd. Gemeentelijk reglement, meegestemd door onze groep OpenMR in juni 2023 die voorziet dat als de getagde eigenaar niet uit eigen initiatief beroep doet op de gemeentelijke diensten die gratis de tags komen weghalen, de gemeente dit op eigen initiatief mag / zal doen.

Helaas zien we nu 2 jaar later geen verbetering en zien we dat tags zo groot als de muren van winkels (bvb. Supermarkt/ carrefour op hoek Waterloose Steenweg en Savoyestraat) blijven staan en er almaar meer bijkomen in de buurt.

Zou het mogelijk zijn om ons mee te geven hoeveel tags er zijn weggehaald op vraag van de bewoners sedert de stemming van dit reglement, hoeveel op eigen initiatief van de gemeente bij gebrek aan de vraag door de eigenaars? Binnen welke tijdspanne worden tags met en zonder aanvraag door eigenaar weggehaald

2. Interpellation de Marie-Lou Badie, Conseillère communale, concernant la taxe sur les façades délabrées.

Ces derniers mois, nous avons été contactés par plusieurs propriétaires. Ceux-ci et celles-ci sont désespérés. Ils et elles ne roulent pas sur l'or, loin de là, mais ont été sommés par la commune de s'acquitter de frais très importants, leurs façades ayant été jugées "délabrées". On parle de milliers d'euros d'amendes par an, jusqu'à des travaux qui coûtent eux-aussi très très cher, souvent plus de 10 000€.

En 2016, lorsque la taxe sur les façades délabrées a été adoptée, l'échevin MR de l'époque assurait dans la presse qu'on ne s'attaquerait qu'aux cas, je cite, "les plus extrêmes, où l'on constate par exemple que des grilles de balcon ne sont pas remplacées, ou que des morceaux de corniches se défont." La justification de la taxe est donc le risque qu'une façade délabrée fait courir pour la sécurité des piétons.

Or, les constats qui nous ont été montrés ne mentionnent aucun problème de sécurité publique. Et la plupart du temps, les critères cochés dans les constats sont esthétiques. De plus, ces constats ne sont pas dressés par des ingénieurs ni même des architectes, aptes à juger de la dangerosité d'une façade. Assumez-vous qu'il s'agit en fait de pousser les propriétaires à rénover pour des raisons principalement esthétiques ?

Le règlement actuel et son application poussent certaines personnes au bord du gouffre. D'autant plus, qu'il n'y a pas d'aides économiques réelles, contrairement à ce qui est induit dans la presse. Il n'y a plus d'aides régionales. Et l'aide communale ne consiste qu'en l'exonération de la taxe sur les échafaudages pendant 14 jours (alors que les entrepreneurs ne tiennent pas toujours ce délai). Ce n'est vraiment pas une aide suffisante.

Et il n'y a pas que cette taxe sur les façades délabrées qui est très élevée. Nous connaissons un cas où la taxe communale sur l'occupation par une grue de l'espace public monte jusqu'à 20% des frais dépensés pour isoler le toit d'un immeuble...

Bref, comment les pouvoirs publics prétendent-ils aider les propriétaires à remplir les objectifs de rénovation et isolation qu'on leur impose s'ils pratiquent des taxes aussi élevées ? Il est temps de revoir ces taxes et de mettre en place de réels mécanismes d'aide. Que fait la commune à ce sujet ?

3. Interpellation de Monsieur Loïc Fraiture, Conseiller communal, concernant le réaménagement des rues Emile Féron et Joseph Claes.

La presse l'a annoncé : des bureaux d'urbanisme ont été désignés pour un projet de réaménagement complet des rues Emile Féron et Joseph Claes. L'objectif affiché est de verduriser, d'améliorer l'espace pour les piétons et cycliste, de diminuer le trafic automobile et de perméabiliser. Soyons clairs : tout le monde voudrait pouvoir habiter dans une rue verte, calme et agréable. Cependant, tout le monde veut aussi pouvoir aller travailler ou conduire ses enfants à l'école. Et encore trop de gens n'ont pas de bonne alternative à la voiture. C'est le problème de cette logique où on compte dégoûter de la voiture de nombreux individus qui en sont en fait captifs, vu les choix de société de ces dernières décennies et le manque de mesures collectives.

- Pourriez-vous donner les chiffres des consultations et participations citoyennes concernant ce projet précis ?
- Pourriez-vous nous rappeler les budgets ?
- Pourriez-vous donner les résultats des études sur le report du trafic ?
- Pourriez-vous donner le nombre de places de stationnement supprimées ?

La commune semble consciente de l'enjeu de ne pas polariser et diviser davantage la population en imposant des mesures injustes socialement : elle s'engage en effet à trouver des alternatives à la suppression de stationnement.

- Quels contacts ont été pris et avec quels parkings et pour combien de places ? Quelles sont les modalités d'accès qui sont négociées (tarif, payé par qui, horaires d'ouverture, public autorisé, etc.) ?

Nous rappelons que, selon l'Atlas du stationnement de parking.brussels de 2021, il y aurait plus de 2000 places hors voirie dans le quartier, soit bien plus que de places en voirie. Avec une volonté politique suffisante, il serait donc possible de trouver des alternatives.

Merci pour vos réponses.

4. Question orale de Monsieur Janusz Linkowski, Conseiller communal, concernant le Projet Bike Delivery à Saint-Gilles.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevin(e)s,

Le dispositif Bike Delivery, porté par l'asbl Groupe One et soutenu par la Région de Bruxelles-Capitale, proposait aux commerçants locaux une solution de livraison à vélo gratuite, en particulier pour les commerces indépendants situés dans des communes comme

Saint-Gilles. Sur le site de la commune, ce service est toujours présenté comme actif et promu comme une mesure de soutien concret au commerce de proximité, via l'asbl Entreprendre à Saint-Gilles.

Or, selon plusieurs sources, et grâce au relais de notre députée Saint-Gilloise Ludvine de Magnanville, le service aurait cessé ses activités au 31 janvier 2025 et n'est plus soutenu par la Région depuis Mars 2024, sans communication claire ni anticipation vis-à-vis des commerçants partenaires. Un simple mail aurait été envoyé aux utilisateurs quelques jours avant l'arrêt, et la continuité du service semble incertaine. Dans ce contexte, je me permets de vous poser les questions suivantes :

1. La commune de Saint-Gilles a-t-elle été informée officiellement de l'arrêt du service Bike Delivery ?

○ Quelles démarches la commune a-t-elle entreprises pour clarifier la situation envers les commerçants de la Commune ?

2. Combien de commerçants saint-gillois ont bénéficié de ce service depuis son lancement ?

○ Disposez-vous d'un retour d'expérience ou d'un bilan local sur l'impact de ce dispositif à Saint-Gilles (fréquence d'utilisation, satisfaction des commerçants, retombées économiques, etc.) ?

3. Des fonds communaux ont-ils été mobilisés, directement ou indirectement, pour soutenir ou promouvoir ce projet ?

○ Si oui, à quelle hauteur, et sur quelle période ? Quel en est le retour concret ?

4. La commune prévoit-elle une alternative ou un nouveau partenariat (notamment avec Cargo Vélo ou un autre acteur), afin d'assurer la continuité du service de livraison à vélo pour les commerçants locaux ?

5. Enfin, dans un souci de clarté envers les commerçants, le site internet de la commune sera-t-il mis à jour pour refléter l'arrêt du service ?

Janusz Linkowski

Conseiller communal, Groupe OpenMR Les Engagés

5. Question orale de Madame Chloé Leroy, Conseillère communale, sur le dispositif Telraam,

Madame l'Échevine,

La question de la mobilité et du partage de l'espace public est un enjeu central à Saint-Gilles. La mise en place prochaine de nouveaux "quartiers apaisés" vise justement à améliorer la qualité de vie des habitants en réduisant le trafic de passage et en repartageant l'espace public de manière plus équilibrée.

Dans ce cadre, Ecolo-Groen défend une approche participative, où les citoyens peuvent contribuer activement aux politiques publiques, notamment en matière de mobilité. Nous nous réjouissons donc de l'appel à participation lancé en décembre par la commune de Saint-Gilles, qui invite les riverain·es à contribuer à la politique de mobilité en installant chez eux un capteur Telraam.

Ces capteurs, placés aux fenêtres, comptent automatiquement tous les piétons, cyclistes, voitures et poids lourds qui passent devant l'habitation, ainsi que leur vitesse. Le dispositif Telraam fournit ainsi des données essentielles pour évaluer l'impact du nouveau plan de mobilité, et s'inscrit pleinement dans cette volonté d'impliquer les citoyens et d'objectiver les besoins en matière d'aménagement.

Madame l'Échevine, mes questions sont les suivantes :

- Pouvez-vous nous dire combien de Saint-Gillois·es ont répondu à cet appel et quand le dispositif sera déployé ?
- Disposez-vous déjà de premières tendances sur la circulation ?
- Enfin, comment ces données seront-elles intégrées dans les futures politiques de mobilité de notre commune ?

Je vous remercie pour votre réponse et pour votre travail.

6. Question orale de Madame Christine Waignein, Conseillère Communale, portant sur l'obligation de tenir les chiens en laisse.

Cher·ères membres du Collège, Saint-Gilles est une commune dynamique et dense, où le vivre-ensemble repose sur le respect mutuel et l'attention portée aux besoins de chacun. C'est aussi une commune amie des animaux, où de nombreux·ses habitant·es partagent leur quotidien avec un compagnon à quatre pattes. Il est essentiel que les propriétaires de chiens puissent profiter d'espaces agréables et adaptés pour se promener avec leur animal dans un cadre accueillant.

Toutefois, cette cohabitation harmonieuse implique aussi de respecter certaines règles essentielles, notamment l'obligation de tenir son chien en laisse dans l'espace public. Or, plusieurs citoyen·nes m'ont fait part de la présence fréquente de chiens en liberté sur le territoire saint-gillois, en dehors des zones autorisées. Cette situation peut parfois générer des tensions, voire un sentiment d'insécurité.

Certains propriétaires ignorent – ou prétendent ignorer – cette obligation de tenir les chiens en laisse. Une meilleure communication pourrait contribuer à rappeler à toutes et tous cette règle essentielle, et garantir une cohabitation sereine entre tou·tes les usager·ères de l'espace public

Cher·ères membres du Collège, mes questions sont donc les suivantes :

- Existe-t-il actuellement une signalisation spécifique rappelant cette obligation, notamment aux abords des plaines de jeux et des lieux particulièrement fréquentés ?
- Serait-il possible d'installer des panneaux d'information supplémentaires dans les zones où les chiens sont régulièrement laissés en liberté, comme les piétonniers et les parcs ?
- La commune envisage-t-elle d'autres actions de sensibilisation pour encourager les propriétaires de chiens à respecter de cette réglementation ?
- En derniers recours, des sanctions sont-elles parfois appliquées ? Si pas, quels sont les obstacles à leur application ?

Je vous remercie pour votre réponse et pour votre travail ?